

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-665

présenté par

M. Pauget, M. Rolland, M. Liégeon, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet,
M. Descoeur, M. Fabrice Brun, Mme Alexandra Martin, M. Boucard, M. Portier et M. Di Filippo

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20 000 000	0
Recherche spatiale	0	20 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cancer représente ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant avec 2 500 nouveaux cas de cancers pédiatriques diagnostiqués chaque année.

Ce triste état de fait rend indispensable le développement de thérapies qui soient plus efficaces et adaptées l'âge des enfants et des adolescents.

Aussi le présent amendement vise à accroître le financement public dédié à la recherche contre cette pathologie, véritable fléau.

Le présent amendement flèche, en conséquence, 20 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et, bien entendu, dans un souci de bon équilibre des finances publiques, de réduire d'autant les crédits de l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».